

PROCEDURE EN CAS D'INTEMPERIES

(Neige, verglas, ...)

Pour les associations sportives

1. Si les rencontres sont reportées pour toute la France ou une Zone précise, vous aurez l'information sur le site internet de la fédération (www.ffbb.com)
2. Si les rencontres ne sont pas reportées mais que des conditions locales ne permettent pas d'effectuer le déplacement, vous devez :
 - informer directement
 - a. le club adverse
 - b. les arbitres
 - c. les officiels de table de marque (ou le répartiteur O.T.M.)
 - obtenir un justificatif auprès des autorités locales (gendarmerie, mairie, police, DDE...)
 - et faire parvenir ces pièces au plus tard le 1^{er} jour ouvrable suivant à la Commission Fédérale Sportive :
 - par fax : 01 53 94 26 84
 - ou par mail : sportive@ffbb.com

Pour les officiels

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur le lieu de la rencontre, vous devez prendre impérativement contact avec :

- le club recevant
- votre répartiteur